

CLENA.





Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 décembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 10 décembre 2024 sous réserves d'incidents



Maître Annaïg BOUQUET-RAULT

Avocat au Barreau d'Avignon

45, cours Sadi Carnot - 84300 CAVAILLON

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 novembre 2024, à L'ISLE SUR LA SORGUE.

Dénomination : CLENA.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 657, Montée des Granets, 84800 L Isle sur la Sorgue.

Objet : - L'acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise ; - L'exercice de tous mandats sociaux ; - L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale

Ecrit par Echo du Mardi le 10 décembre 2024

du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; - La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles et groupement, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de dation en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités - La réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles ; mobilières ou immobilières ; - Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

Durée de la société : 50 années.

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : **Président** : Monsieur Florian IMBERT 657 Montée des Granets 84800 L Isle sur la Sorgue.

La société sera immatriculée au **RCS d'Avignon**.

Pour avis.